Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

AVENANT N°1

CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU PROJET RANDO MILLEVACHES

APPLICATION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE

2026-2028

Entre les soussignés :

La **Communauté de communes Briance-Combade**, représentée par M. Yves LE GOUFFE agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à 12 avenue Amédée Tarrade - 87130 Châteauneuf la forêt ;

La **Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine**, représentée par Mme Valérie SIMONET agissant en tant que Présidente, dont le siège social est situé à Rue de l'Étang - 23700 Auzances ;

La **Communauté de communes Creuse Grand Sud** représentée par Madame Valérie BERTIN agissant en tant que Présidente, dont le siège social est situé à 34 Bis rue Jules Sandeau - 23200 Aubusson ;

La **Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté** représentée par M. Pierre CHEVALIER agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à 23 Parc d'activité du bois Saint-Michel - 19200 Ussel ;

La **Communauté de communes de Noblat** représentée par M. Alain DARBON agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à Soumagne - 87400 Saint-Léonard de Noblat ;

La **Communauté de communes du Pays d'Uzerche** représentée par Madame Catherine CHAMBRAS agissant en tant que Présidente, dont le siège social est situé à 10 Place de la Libération - 19140 Uzerche ;

La **Communauté de communes des Portes de Vassivière** représentée par Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à 5 rue de la Liberté - 87120 Eymoutiers ;

La **Communauté de communes Ventadour – Égletons – Monédières** représentée par M. Charles FERRE agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à Carrefour de l'épinette - 19550 Lapleau ;

La **Communauté de communes Vézère – Monédières - Millesources** représentée par M. Philippe JENTY agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à 15 avenue du Général De Gaulle - 19260 Treignac ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

La **Communauté de communes Pays de Lubersac-Pompadour** représentée par M. Francis COMBY agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à 32 Place de l'Horloge - 19210 Lubersac ;

La **Commune du Lonzac** représentée par M. Henri JAMMOT agissant en tant que Maire, dont le siège social est situé à Le Bourg - 19470 Le Lonzac ;

La **Commune de Saint-Augustin** représentée par M. Marcel AUBOIROUX agissant en tant que Maire, dont le siège social est situé à Le Bourg - 19390 Saint-Augustin ;

Ci-après désignées « Les communes et communautés de communes »

Le **Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** représenté par M. Philippe BRUGERE, agissant en tant que Président, dont le siège social est situé à 7 route d'Aubusson - 19290 Millevaches.

Ci-après désigné « Le PNR »

Objet de l'avenant

Il est proposé d'établir un avenant (n°1) à la convention multipartite relative au projet Rando Millevaches – Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2026-2028 suite à la délibération de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest du 02 décembre 2025 (n°CC2025/12/14).

Il est convenu

-que les articles de la convention multipartite relative au projet Rando Millevaches – Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2026-2028 présentés ci-dessous sont modifiés tel que rédigés ci-dessous ;

-que les autres articles de la convention restent inchangés.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

ARTICLE 2 :

TERRITOIRE CONCERNE ET OBJECTIFS DU PROJET

Article 2.1 Territoire du projet

Carte du territoire du projet Rando Millevaches en 2026

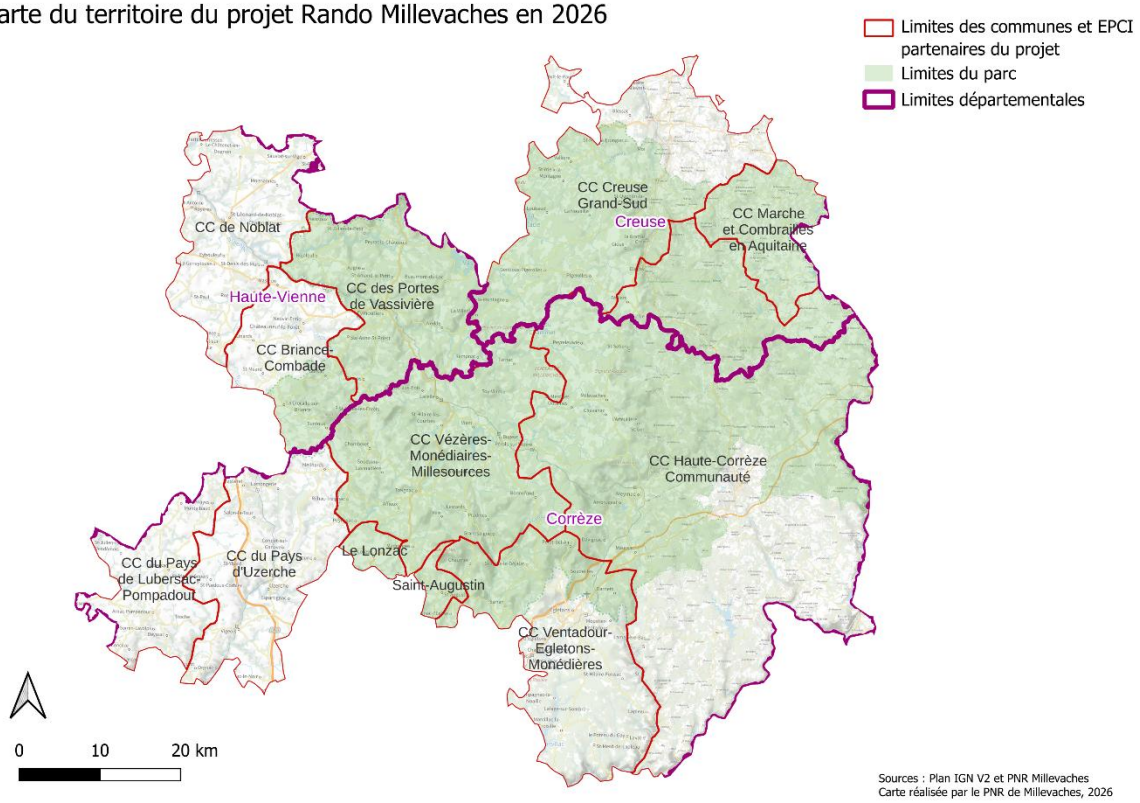

Il est composé de :

- l'ensemble des communes des Communautés de communes suivantes :

Communauté de communes Briance-Combade

Communauté de communes Creuse Grand Sud

Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté

Communauté de communes de Noblat

Communauté de communes du Pays d'Uzerche

Communauté de communes des Portes de Vassivière

Communauté de communes Ventadour - Égletons - Monédières

Communauté de communes Vézère - Monédières - Millesources

Communauté de communes Pays de Lubersac-Pompadour

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine : les communes situées dans le périmètre du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin :

Basville

Crocq

Flayat

Pontcharraud

Saint Agnant près Crocq

Saint Georges Nigremont

Saint Maurice près Crocq

Saint Oradoux près Crocq

Saint Pardoux d'Arnet

- Les communes suivantes :

Le Lonzac

Saint Augustin

ARTICLE 3 : PROGRAMME D'ACTIONS ET MUTUALISATION

Article 3.2 Moyens opérationnels

Pour mener à bien le programme d'actions, les partenaires déploient les moyens opérationnels suivants :

- Un agent chargé de mission « animation du projet Rando Millevaches » à hauteur de 80% d'un temps plein pendant la durée de la convention. Cet agent est employé par le PNR qui se charge de son recrutement et de sa rémunération.
- Une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.
- Une prestation de traduction mobilisable à l'initiative de chaque collectivité en fonction de ses besoins.
- Des actions de communication sur le projet Rando Millevaches. Le PNR est en charge de ces actions

ARTICLE 6 : DONNEES FINANCIERES

Article 6.1 Budget de l'action

Le budget prévisionnel de l'action pour la durée de la convention est le suivant :

	Sur la durée de la convention (3 ans)	***Par an***
Frais salariaux (80 % d'un ETP)	**101 765,00 €**	***33 921,67 €***
Prestations dont	**61 020,00 €**	***20 340,00 €***
Communication	**23 700,00 €**	***7 900,00 €***

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Traduction	**11 400,00 €**	***3 800,00 €***
Hébergement et maintenance du site	**25 920,00 €**	***8 640,00 €***
Dépenses imprévues	**11 400,00 €**	***3 800,00 €***
TOTAL	**174 185,00 €**	***58 061,67 €***

Article 6.2 Modalités de répartition des dépenses

- Le PNR prend à sa charge les dépenses suivantes:
  - 20% des frais salariaux
  - 10% des frais de communication
  - 47% des frais d'hébergement et de maintenance du site
- Les autres collectivités prennent à leur charge les dépenses suivantes :
  - 80% des frais salariaux selon la clef de répartition définie à l'article 6.3
  - 90% des frais de communication
  - 53% des frais d'hébergement et de maintenance du site selon la clef de répartition définie à l'article 6.3
  - 100% des dépenses imprévues selon la clef de répartition définie à l'article 6.3
  - 100% des frais de traduction qu'elles ont sollicitées pour leur propre compte.

Article 6.3 Clef de répartition des Communes et Communautés de communes

La clef de répartition retenue pour le projet est celle du nombre d'habitants par collectivité.

Le nombre d'habitants par collectivité est basé sur les données de la population DGF de 2024 (dotation globale de fonctionnement) du Ministère de la Cohésion des territoires.

La population DGF est constituée de la somme des trois éléments suivants : la population INSEE, le nombre de résidences secondaires sur ce territoire et le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire.

En cas de modification du périmètre d'une collectivité signataire, une nouvelle clef de répartition sera calculée sur la base de la population DGF 2024. Cette modification fera l'objet d'un avenant.

La clef de répartition est la suivante :

Collectivités	Population DGF 2024	Part de la population
CC Briance Combade	6054	4,89 %
CC Marche et Combraille en Aquitaine*	2237	1,81 %
CC Creuse Grand Sud	14241	11,51 %
CC de Noblat	12570	10,16 %
CC de Ventadour-Egletons-Monédières	12965	10,48 %
CC des Portes de Vassivière	7360	5,95 %
CC du Pays d'Uzerche	11911	9,63 %
CC Haute-Corrèze Communauté	38954	31,48 %
CC Vézères-Monédières-Millesources	8155	6,59 %
CC Creuse Sud Ouest	0	0,00 %

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

CC du Pays de Lubersac-Pompadour	7670	6,20 %
Le Lonzac	1066	0,86 %
Saint-Augustin	552	0,45 %
TOTAL	**123735**	**100,00 %**

** CC Marche et Combraille en Aquitaine : pour les 9 communes situées sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin.*

Article 6.4 Plan de financement prévisionnel

Le tableau de financement prévisionnel pour les années 2026 à 2028 est le suivant :

		Sur la durée de la convention (3 ans)				Par an
	Clef répartition	**Frais salariaux**	**Prestations**	**Dépenses imprévues**	**Total**	
Toutes collectivités		**101 765,00 €**	**61 020,00 €**	**11 400,00 €**	**174 185,00 €**	**58 061,67 €**
PNR		**20 353,00 €**	**14 440,00 €**	**0,00 €**	**34 793,00 €**	**11 597,67 €**
Collectivités partenaires dont :		**81 412,00 €**	**46 580,00 €**	**11 400,00 €**	**139 392,00 €**	**46 464,00 €**
CC Briance Combade	4,89 %	3 983,26 €	2 279,03 €	557,77 €	6 820,05 €	2 273,35 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine*	1,81 %	1 471,84 €	842,12 €	206,10 €	2 520,06 €	840,02 €
CC Creuse Grand Sud	11,51 %	9 369,93 €	5 361,02 €	1 312,06 €	16 043,01 €	5 347,67 €
CC de Noblat	10,16 %	8 270,49 €	4 731,97 €	1 158,10 €	14 160,56 €	4 720,19 €
CC de Ventadour-Egletons-Monédières	10,48 %	8 530,38 €	4 880,67 €	1 194,50 €	14 605,55 €	4 868,52 €
CC des Portes de Vassivière	5,95 %	4 842,55 €	2 770,67 €	678,09 €	8 291,31 €	2 763,77 €
CC du Pays d'Uzerche	9,63 %	7 836,90 €	4 483,89 €	1 097,39 €	13 418,18 €	4 472,73 €
CC Haute-Corrèze Communauté	31,48 %	25 629,96 €	14 664,22 €	3 588,92 €	43 883,10 €	14 627,70 €
CC Vézères-Monédières-Millesources	6,59 %	5 365,62 €	3 069,95 €	751,34 €	9 186,91 €	3 062,30 €
CC Creuse Sud Ouest	0,00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	6,20 %	5 046,51 €	2 887,37 €	706,66 €	8 640,54 €	2 880,18 €
Le Lonzac	0,86 %	701,38 €	401,30 €	98,21 €	1 200,89 €	400,30 €
Saint-Augustin	0,45 %	363,19 €	207,80 €	50,86 €	621,85 €	207,28 €

Un montant de dépenses imprévues a été ajouté au plan prévisionnel afin d'anticiper toutes les dépenses non prévues initialement par le plan d'actions de la présente convention (développements

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

web exceptionnels, actions de communication hors budget et non prévues par le plan de communication...).

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 174 185 € TTC pour 3 ans (2026, 2027 et 2028) répartis de la façon suivante :

- 35 % de dépenses en prestations,

- 58 % de dépenses d'animation, coordination, gestion,

- 7 % de dépenses imprévues.

Une annexe à la convention présente le détail des dépenses.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à Millevaches le

Monsieur le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour

.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Monsieur le Président de la Communauté de communes Briance-Combade

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Madame la Présidente de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Monsieur le Président de la Communauté de communes de Noblat

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Monsieur le Président de la Communauté de communes Ventadour - Égletons - Monédières

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Vassivière

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à ..... le.....

Monsieur le Président de la Communauté de communes Vézère - Monédières - Millesources

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à ……. le……..

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à ……. le……..

Monsieur le Maire de la commune du Lonzac

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Fait à …….. le……..

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Augustin

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

Annexe : Détails des dépenses prévisionnelles

1 - Détail des dépenses de prestations

Les dépenses de prestations correspondent aux frais de communication, de traduction des itinéraires, d'hébergement et de maintenance du site internet.

Budget communication	Pour 1 an	Pour 3 ans
Frais de communication	7 900 € TTC	23 700 € TTC
PNR (10%)	790 €	2 370 €
Frais de communication à répartir entre les autres partenaires	7 110 €	21 330 €

Le PNR participe au financement des frais de communication à hauteur de 10%.

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement du reste des frais soit 90%.

Budget traduction	Pour 3 ans
Frais de traduction	11 400 € TTC

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement de 100% des frais de traduction.

Hébergement et maintenance	Pour 1 an	Pour 3 ans
Frais hébergement et maintenance	8 640 € TTC	25 920 €
PNR (47%)	4 023,33 €	12 070 €
Frais d'hébergement et maintenance à répartir entre les autres partenaires	4 616,67 €	13 850 €

Le PNR participe au financement des frais d'hébergement et de maintenance à hauteur de 47 %.

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement du reste des frais soit 63%.

2 - Détail des frais salariaux

Plan prévisionnel	Pour 1 an	Pour 3 ans
0,8 ETP (salaires + assurance + frais de structure)	33 921,67 €	101 765 €
PNR (20%)	6 784,33 €	20 353 €
0,8 ETP (salaires + assurance + frais de structure) à répartir entre les autres partenaires	27 137,34 €	81 412 €

Le PNR participe au financement des frais salariaux à hauteur de 20%.

Les Communautés de communes et communes signataires de la convention assurent le financement du reste des frais soit 80%.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 019-251900130-20260310-B_2026_31-DE

3 - Détails du montant supplémentaire pour anticiper des dépenses imprévues par le plan d'actions de la convention

Plan prévisionnel	Pour 1 an	Pour 3 ans
Montant supplémentaire	3 800 €	11 400 €

Un montant supplémentaire a été ajouté au plan prévisionnel afin d'anticiper toutes dépenses non prévues par le plan d'actions de la présente convention (développements web exceptionnel, actions de communications hors budget prévu par plan de communication…).